Enquête publique

 PLUM 2025

45800 St Jean de Braye

 Madame la commissaire le 3 Avril 2025

La mairie de Saint Jean de Braye vient de nous informer d’une modification du PLUM concernant notre terrain, sans aucune information ou concertation en amont. C’est inadmissible !

Il y a abus de pouvoir : d’un coup de plume on nous spolie, nous et nos quatre enfants, d’environ 500.000 Euros en rendant notre terrain BK 334 inconstructible. Quel est réellement le droit de la Mairie dans ce cas précis ?

Nous avons tous les éléments pour démontrer que notre **terrain** est plutôt **exceptionnel.**

-Au centre de St Jean de Braye à 100m du tram, du bus, de la Pharmacie, du laboratoire. A quelques centaines de mètres de l’école Jean Zay, du lycée Jacques Monod, du super marché Carrefour….

La mairie nous écrit « nous avons choisi un boisement urbain »

C’est curieux car autour de nous, notamment au Carré des vignes -immeuble juste en face rue de la Mairie-personne n’a évoqué ce nouveau concept. La propriété Masson était un espace de verdure de 1200 mètres carrés arboré, sur lequel on ne voit plus un seul mètre carré de verdure ou un seul arbre ! Je croyais que chaque promoteur était tenu de conserver un pourcentage d’espace végétal, or cela n’est absolument pas respecté dans de nouvelles constructions bien visibles sur la commune.

-Au vu des sollicitations faites par des promoteurs, nous sommes tout à fait renseignés sur des éventualités futures pour notre terrain et, le PLUM étant révisé régulièrement, il semble évident qu’il sera loti.

Nous aimons aussi la nature et sommes pour la biodiversité et n’avons rien engagé, préservant notre fin de vie et notre propriété pour recevoir enfants et petits-enfants. Nos enfants sont déjà propriétaires et nous pensions qu’ils partageraient la valeur de la propriété à notre départ.

Certains arguments avancés par la Mairie ne sont pas recevables :

-Notre parcelle BK 334 (1348 mètres carrés) est à 300m du **Parc des Longues Allées** (122.000 mètres carrés)

-A 200m des **nouveaux jardins** derrière la Mairie. Nous sommes au 22 et la Mairie au 42

-A 150m du **jardin de la Braye**, derrière l’école Jean Zay

Sans toucher à notre parcelle BK 334 il y a beaucoup plus d’arbres et de buissons sauvages pour la biodiversité **juste à côté le long de notre parcelle au bas et sur le talus de la voie ferrée**. Et cette coulée verte s’étend aussi à l’est et à l’ouest.

Ce pourrait être pour la mairie une possibilité de s’approprier dans l’avenir, à bon compte, un terrain idéalement situé.

Nous contestons donc vigoureusement cette décision du PLUM et allons envisager avec des personnes compétentes le moyen de rester dans la situation actuelle en ménageant l’avenir.

Une autre issue pourrait-être, comme certains nous le conseillent, de chercher une entente avec la Mairie pour l’indemnisation du préjudice subi.

Espérant retenir votre attention.

Cordialement.